



Programme International de **M**obilité et d'**E**mployabilité **F**rancophone



PHASE PILOTE 2026-2027

La mobilité des compétences dans l'espace francophone

Note de présentation de la composante professionnelle



Programme International de **M**obilité et d'**E**mployabilité **F**rancophone

Sommaire

Présentation du programme	3
Spécificité de la composante professionnelle	4
Appel à candidatures international	4
Réseau d'entreprises et banque d'offres de stages internationaux	4
PIMEF : un instrument de la circulation des compétences francophones	5
Grilles tarifaires des mobilités PIMEF	5
Allocation de stage	5
Allocation d'hébergement mensuelle	5
Allocation de transport	5
Assurance	6
Règles de la prise en charge	6
Mécanisme du financement partagé	6
La contribution de l'entreprise d'accueil	7
La contribution de l'établissement d'origine	7
Illustration des niveaux de co-financements volontaires encouragés	7
Calendrier de la déploiement	8
Pour en savoir plus	9
PIMEF en questions	9

Présentation du programme

Un programme mondial pour structurer la mobilité francophone

Le Programme international de mobilité et d'employabilité francophone (PIMEF) est une initiative structurante née de la volonté des ministres en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche des pays partiellement ou totalement francophones de faire de la mobilité académique une priorité absolue de la collaboration scientifique francophone. Axe prioritaire d'intervention inscrit au Manifeste pour une diplomatie scientifique francophone, PIMEF a été pensé par l'AUF comme une réponse aux besoins exprimés de disposer d'un instrument qui organise et anime les échanges entre universités et entre l'Université et le monde de l'entreprise au sein d'un cadre commun international, multilatéral et multi-acteurs.

PIMEF se distingue des dispositifs existants à plusieurs niveaux :

- Il repose sur un engagement multipartite : pouvoirs publics, établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, partenaires institutionnels et privés, entreprises sont tous impliqués dans la construction et la mise en œuvre du programme ;
- Il se déploie dans un cadre mondial au travers du réseau de l'AUF implanté dans 120 pays, s'appuie sur les plus de 200 espaces de service de l'Agence (Centres d'employabilité francophone, Campus numériques francophones...) et les 230 Clubs Leaders Étudiants Francophones « CLEF » de l'AUF ;
- Il repose sur le principe original d'échanges mutuels et équilibrés de tous les acteurs universitaires entre établissements membres de l'AUF participants et avec le monde de l'entreprise.

Renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes francophones

La mobilité, en plus d'être un levier puissant de coopération scientifique, est un facteur clé d'employabilité. C'est la raison pour laquelle, PIMEF intègre une composante entièrement dédiée à la mobilité en milieu professionnel. Elle donne l'occasion d'une immersion professionnelle internationale par le truchement de stages en entreprises pour ainsi acquérir de nouvelles compétences et augmenter l'insertion professionnelles des bénéficiaires.

Valoriser les entreprises francophones

PIMEF entend faciliter le rapprochement et le dialogue entre le monde académique et les entreprises francophones. En plus de l'appui à la mobilité des compétences, le programme s'attache également à constituer et valoriser un réseau des entreprises francophones.

Une phase pilote 2026-2027

Le programme entre dans sa phase pilote en 2026-2027 avec une première vague de mobilités prévue pour les étudiants issus d'une institution membre de l'AUF à jour de sa cotisation.

C'est le premier programme de mobilité globale conçu au sein de l'espace francophone, à cette échelle et avec ce niveau d'implication collective et multi-acteurs !

Spécificités de la composante professionnelle

Offrir des expériences d'immersion professionnelle aux étudiants francophones pour ainsi permettre d'améliorer leur employabilité et l'impératif de rapprocher les mondes de l'entreprise et de l'enseignement supérieur et de recherche francophones obligent à penser un dispositif cadré mais ouvert.

Appel à candidatures international

Il est ainsi prévu de procéder par appel à candidatures international afin de sélectionner les étudiants bénéficiaires de l'accompagnement PIMEF.

Il sera d'abord ouvert aux étudiants ayant déjà identifié leur opportunité de stage, accompli toutes les formalités administratives et pédagogiques adéquates et validées par les autorités compétentes de leur établissement d'origine.

La sélection sera assurée par un jury international francophone représentant les milieux scientifique et professionnel et selon des critères garantissant équité et transparence de la procédure.

Réseau d'entreprises et banque d'offre de stages internationaux francophones

Parallèlement, un réseau d'entreprises PIMEF et une banque de stages centralisée seront, au fur et à mesure, constitués. Pensée comme des passerelles d'excellence entre le monde académique et le monde socio-économique, cette initiative facilitera l'adéquation des compétences scientifiques avec les exigences du marché mondial.

Ainsi, PIMEF permettra une visibilité optimale sur des opportunités de haut niveau, tout en sécurisant l'expérience de mobilité des étudiants. Pour les universités d'origine des étudiants, ce dispositif valorisera le rayonnement international de leurs formations et favorisera le transfert de connaissances à l'échelle transcontinentale. Enfin, ce réseau renforcera l'attractivité des entreprises partenaires, qui accèderont ainsi à un vivier unique de talents francophones hautement qualifiés, capables de stimuler l'innovation et le développement au sein de l'espace francophone.

Composante professionnelle	
Cible éligible	Les étudiants de 3 ^e cycle
Niveaux d'études	Bac + 5 (master, ingénieur...) et Bac + 8 (doctorat)
Orientation	Séjour international professionnalisant
Durée des séjours	Entre 1 et 3 mois maximum
Lieux du stage	Entreprises publiques ou privées, organisation internationale, réseau institutionnel membre de l'AUF identifiée par le candidat ou ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour intégrer le programme. <i>Dans le cadre de PIMEF, la nationalité d'une entreprise considérée celle de son pays d'implantation effective et non par ses dispositions statutaires.</i>
Institutions d'origine des étudiants en mobilité de stage éligibles (phase pilote)	Toute institution membre de l'AUF, à jour de ses cotisations au moment de la sélection des candidatures
Flux	L'une des valeurs ajoutées de PIMEF réside dans l'originalité des flux de mobilité : il s'agit prioritairement d'effectuer des mobilités depuis une institution issue de pays dits du « Nord » vers une entreprise issue de pays dits du « Sud » (Nord-Sud),

Processus de sélection des étudiants	ou depuis une institution issue de pays dits du « Sud » vers une entreprise du Sud (Sud-Sud). <i>Rappel : Dans le cadre de PIMEF, la nationalité d'une entreprise considérée celle de son pays d'implantation effective et non par ses dispositions statutaires.</i>
	Appel à candidatures international lancé via site institutionnel AUF Sélection assurée par un jury international

PIMEF : un instrument de la circulation des compétences francophones

Grilles tarifaires des mobilités PIMEF

La prise en charge de la mobilité PIMEF par l'AUF comprend :

Allocation de stage mensuelle

Montant versé à l'allocataire pour l'aider à faire face aux dépenses de vie pendant sa mobilité (repas, dépenses du quotidien).

Master	Doctorat	Classement pays d'implantation de l'entreprise ¹
550 €	650 €	Élevé
450 €	500 €	Intermédiaire
350 €	400 €	Faible

Allocation d'hébergement mensuelle

Montant versé à l'allocataire pour l'aider à se loger durant sa mobilité.

Master	Doctorat	Classement pays d'implantation de l'entreprise ¹
300 €	350 €	Élevé
200 €	250 €	Intermédiaire
150 €	200 €	Faible

Allocation de transport

Montant unique versé à l'allocataire pour l'aider à se rendre de la ville de son établissement d'origine à la ville de son entreprise d'accueil, et retour, pour la durée de la mobilité, en fonction de la distance entre les deux villes. La référence pour déterminer l'intervalle de distance parcourue est le calculateur de vol de l'Union européenne.

Distance (aller-retour)	Montant forfaitaire	Exemples de trajets
Moins de 1 000 km	200 €	Chisinau – Iasi (90 km × 2)
Entre 1 001 et 2 000 km	400 €	Ho Chi Minh Ville – Vientiane (912 km × 2)
Entre 2 001 et 5 000 km	800 €	Dakar – Abidjan (1 801 km × 2)
Entre 5 001 et 10 000 km	1 200 €	Namur – Beyrouth (3 087 km × 2)
Plus de 10 000 km	1 500 €	Montréal – Phnom Penh (13 677 km × 2)

¹ Selon le classement de la Banque mondiale (simplifié à 3 niveaux) utilisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie pour tous ses programmes

Assurance

Couverture internationale maladie, accident, rapatriement (uniquement)², souscrite par l'AUF au bénéfice de l'allocataire durant sa période de mobilité.

À savoir : aucune autre catégorie de dépenses, même en lien avec la mobilité, ne pourra faire l'objet d'une prise en charge PIMEF (frais de visa, frais d'excédent de bagages, frais de scolarité ou de laboratoire dans l'université d'accueil – même partiels, frais de vaccination, frais d'achat d'équipement informatique ou de matériels divers).

Règles de la prise en charge PIMEF

De base, l'étudiant en mobilité PIMEF perçoit une allocation complète composée de trois éléments : l'allocation mensuelle de stage + l'allocation mensuelle d'hébergement + l'allocation forfaitaire de transport.

En cas de contribution d'une entreprise partenaire, celle-ci pourra, selon sa nature et son montant, être défalquée de l'allocation complète : soit en déduisant l'une ou l'autre des trois allocations, soit en déduisant son montant équivalent (défini par la Direction régionale en accord avec l'établissement contributeur) de la valeur de l'allocation concernée.

Exemple 1 : lorsqu'un étudiant PIMEF réalise une mobilité dans une entreprise d'accueil mettant à disposition un hébergement en résidence validé par la Direction régionale de l'AUF, l'allocation d'hébergement correspondante n'est pas versée à l'étudiant pour la période concernée. Le montant attribué par l'AUF est ajusté en conséquence.

Exemple 2 : lorsqu'une entreprise prend en charge les frais de transport d'un étudiant en mobilité, l'allocation forfaitaire de transport n'est pas versée à l'étudiant. Le montant attribué par l'AUF est ajusté en conséquence.

Exemple 3 : lorsqu'une entreprise propose des services de restauration complète ou partielle, sa valeur, conjointement estimée entre l'entreprise partenaire et la Direction régionale de l'AUF, sera déduite du montant de l'allocation de stage, ainsi ajustée.

Mécanisme du financement partagé

Le programme repose sur un principe simple : chaque entreprise apporte une contribution volontaire et bénéficie en retour d'un financement complémentaire destiné à soutenir les mobilités de stage qu'elle accueille.

Cette approche permet :

- d'amplifier l'effet de levier des ressources mobilisées ;
- d'assurer l'appropriation institutionnelle du programme ;
- de garantir une qualité et une dynamique durable de coopération ;
- de diversifier les flux de mobilités ;
- d'augmenter le nombre total de mobilités soutenues.

L'allocation PIMEF constitue le financement principal attribué au bénéfice de l'étudiant par l'AUF. Les entreprises partenaires sont toutefois encouragées à compléter cet effort financier, selon leurs capacités.

² La couverture en responsabilité civile n'entre pas dans le périmètre de la prise en charge de l'AUF.

Cette contribution peut être apportée en numéraire ou sous forme d'équivalent en biens et services mis gratuitement à disposition (hébergement, restauration, prise en charge de repas ou de services de vie étudiante, prestations d'accueil et accompagnement logistique, ou tout autre avantage directement valorisable au bénéfice de l'étudiant).

La contribution de l'entreprise d'accueil

C'est d'abord une contribution de l'entreprise d'accueil (entreprise où le stage se déroule) : contribution financière ou contribution en nature destinée à réduire le coût global de la mobilité pour l'étudiant et pour le programme.

Classement ³ pays	Contribution des entreprises d'accueil
Élevé	30 %
Intermédiaire	20 %
Faible	10 %

Pour rappel, lorsque l'entreprise d'accueil apporte une contribution en nature, celle-ci peut être valorisée et, le cas échéant, déduite des postes de dépenses correspondants couverts par l'allocation PIMEF, afin d'éviter un double financement (cf. règles de la prise en charge PIMEF).

La contribution de l'établissement d'origine

Une contribution de l'établissement d'origine (établissement qui envoie l'étudiant) peut également être mobilisée : contribution financière complémentaire destinée à soutenir la réalisation de la mobilité (allocation complémentaire, prise en charge partielle des frais, accompagnement spécifique, etc.).

Illustration des niveaux de co-financements volontaires encouragés

(en numéraire ou sous forme d'équivalent en biens et services)

Les montants ci-dessous illustrent, à titre indicatif, la part pouvant être assumée par l'entreprise d'accueil selon la durée de mobilité et le niveau de contribution associé.

Durée	Classement pays d'accueil	Allocation Master	Allocation Doctorat	% co-financement	Part entreprise – Master	Part entreprise – Doctorat
De 1 à 3 mois	Élevé	De 1 670 € à 3370 €	De 1 820 € à 3820 €	30 %	De 501 € à 1 011 €	De 546 € à 1146 €
De 1 à 3 mois	Intermédiaire	De 1 470 € à 2770 €	De 1 570 € à 3070 €	20 %	De 294 € à 554 €	De 314 € à 614 €
De 1 à 3 mois	Faible	De 1 320 € à 2320 €	De 1 420 € à 2620 €	10 %	De 132 € à 232 €	De 142 € à 262 €

Dans le cadre de la phase pilote, les entreprises proposant un co-financement plus élevé pourront voir leur engagement valorisé lors de l'examen des candidatures et de l'arbitrage des mobilités.

³ Inspiration : classement Banque mondiale (réduit à 3 niveaux) utilisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie

Calendrier de la phase pilote

Échéance	Étape
Octobre 2026	Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt à destination des entreprises Lancement de l'appel à candidatures à destination des étudiants +
Décembre 2026 _ janvier 2027	Constitution de la banque d'entreprises et sélection des dossiers étudiants
Février – août 2027	Mise en place des mobilités de stage

PIMEF en questions

Question	Réponse
Pourquoi une phase pilote ?	Pour assurer la réussite du programme PIMEF ! Pour 2026-2027, une phase pilote est volontairement déployée selon un format resserré et facilement implémentable. Elle permettra d'opérer tous les ajustements nécessaires, y compris sur les éléments évolutifs de cette note, pour garantir la poursuite du programme.
Pourquoi une composante professionnelle ?	L'enjeu de renforcer l'employabilité des étudiants francophones est au cœur de la stratégie de l'AUF. Plus encore, PIMEF conçu pour y contribuer, tel est un levier stratégique de diplomatie scientifique et économique va s'employer à rapprocher les mondes académique et scientifique. Tous sont gagnants, étudiants, institutions d'enseignement supérieur et de recherche et entreprises : placements facilités, accélération de carrière-internationale, rayonnement international, innovation, ouverture interculturelle, attractivité internationale, accès facilités à des profils internationaux de haut niveau, à des bassins internationaux de recrutement, marque employeur renforcée...
Pourquoi un co-financement ?	La mobilité constitue un investissement stratégique dont les bénéfices sont partagés par l'ensemble des acteurs : attractivité, visibilité internationale, renforcement des partenariats... La pérennité du programme repose sur un engagement et une responsabilité partagée des institutions participantes. Le co-financement permet d'amplifier l'effet de levier des ressources mobilisées, de garantir une dynamique durable de coopération et d'augmenter le nombre total de mobilités soutenues. Chaque institution partenaire contribue au financement des mobilités selon une clé de répartition définie par le programme, exprimée en % sur le volume total des unités PIMEF (UP).
Mon entreprise souhaite participer autrement, en proposant des services gratuits et des facilités à destination des étudiants (et non en numéraire). Est-ce possible ?	Oui, c'est possible et même encouragé ! Le succès du programme repose sur la mutualisation des ressources, élément déterminant pour assurer la participation au programme.
Qui sont les allocataires PIMEF durant cette phase pilote ?	Durant cette phase pilote, les allocataires PIMEF sont des étudiants (master 2, ingénieur ou équivalent) et des doctorants (quelle que soit l'année), dûment identifiés selon des procédures transparentes.
Comment les allocataires PIMEF-composante professionnelle sont-ils identifiés ?	Un appel à candidatures international sera lancé via le site institutionnel de l'AUF. Seuls les étudiants ayant déjà reçu l'accord de l'entreprise d'accueil et de leur institution d'origine, et ayant procédé à toutes les formalités administratives afférentes, pourront candidater à l'occasion de cette phase pilote. La sélection reposera sur des critères transparents afin de garantir une équité d'accès aux opportunités et de traitement des candidatures. Elle sera assurée par un jury international, dont la composition, représentative des mondes professionnel et scientifique, sera communiquée au moment du lancement de l'appel.
Comment l'AUF aide à l'identification d'opportunité de stages ?	L'AUF, en parallèle de l'appel à candidatures, travaille à constituer et animer un réseau d'entreprises partenaires PIMEF via un appel à manifestation d'intérêt dédié ; à mutualiser une banque d'offres de stages au bénéfice de tout le réseau. Le dispositif sera pleinement opérationnel ces prochains mois
L'AUF délivre-t-elle les conventions de stage ?	NON. Le déroulement du stage est régi par les règles de l'établissement d'origine de l'étudiant en concertation avec l'entreprise d'accueil et selon les législations

Question	Réponse
	locales concernées. En aucun cas, l'AUF n'établira de convention de stage en leur lieu et place.
Comment la répartition des pays entre les différents groupes Nord/Sud est-elle assurée ?	Sur la base du classement de la Banque mondiale, utilisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie pour tous ses programmes : NORD : tous les pays classés « Elevés » SUD : tous les pays classés « intermédiaire et faible »
Quels engagements éthiques des entreprises du réseau PIMEF ?	Une charte éthique des entreprises partenaires sera signée. Elle imposera aux entreprises d'assurer des conditions de travail décentes (sécurité, tutorat dédié) et à respecter les droits de propriété intellectuelle des travaux menés par les doctorants et à proscrire toute forme d'exploitation ou de sous-qualification des missions confiées.
Quelle place est accordée aux enjeux d'inclusion et d'égalité des chances dans le programme ?	L'AUF porte une attention toute particulière aux enjeux d'inclusion et d'égalité des chances. Intégrer le programme PIMEF, c'est partager les mêmes valeurs et la même vision d'une mobilité francophone inclusive et transformatrice. Tout au long du parcours de mobilité, une attention sera portée à une participation équitable, notamment au regard de l'égalité de genre et des situations de handicap des bénéficiaires.

Vivez la mobilité francophone avec PIMEF !

AUF - Révéléateur du génie de la Francophonie scientifique